



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillierie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

COMMUNE DE BOISSY L'AILLERIE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Pour cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 04 avril 2024 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été établi avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Il mobilise des subventions chaque fois que possible. Il est présenté avec la reprise des résultats 2023.

La commune compte 2 budgets différents :

- 1- Budget principal communal
- 2- Budget annexe EAU

Chaque budget respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

BUDGET PRINCIPAL 2024

1) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

Vue d'ensemble de la section fonctionnement :

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	Atténuation de produits	44 000.00 €
	Charges à caractère général	736 200 €
	Charges de personnel	814 116.22 €
	Virement à la section investissement	300 000.00 €
	Autres charges de gestion courante	314 900.00 €
	Charges financières et spécifiques	59 000.00 €
	Dépenses imprévues	0.00 €
	Amortissement	310.00 €
	Dotation provision	250.00 €
TOTAL :		2 268 776.22
€		
RECETTES	Excédent antérieur reporté	248 061.22
	Produits des services	167 000.00
	Impôts, taxes, compensation	692 541.00
	Dotations et participations	131 574.00
	Autres produits gestion courante	155 100.00
	Remboursement salaire personnel	14 000.00
	Fiscalité	860 500.00
TOTAL :		2 268 776.22
€		

2) La section d'investissement :

Equilibre budgétaire en recettes et dépenses pour un montant de **1 330 713.99** euros.

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	Report déficit 2023	0.00 €
	Remboursement des emprunts	125 000.00 €
	Remboursement d'un trop perçu De taxe d'aménagement	65 000.00 €
	Achats divers (informatique, matériel de voirie, emballages, etc...)	38 500.00 €
	Travaux de bâtiments	49 869.99 €
	Aménagement de terrain	30 000.00 €
	Achat de divers terrains	50 000.00 €
	Travaux dans les écoles	100 000.00 €
	Extension Maison Médicale	100 000.00 €
	Projet vidéoprotection	70 000.00 €
	Travaux de voirie (hors gros investissement)	47 083.98 €
	Plantations	5 000.00 €
	Immobilisation incorporelles	5 000.00 €
	Révision PLU	45 000.00 €
	Rénovation éclairage tennis et terrain de foot	10 000.00 €
	Réfection totale terrain de football	120 000.00 €
	Réfection totale terrain de tennis	230 260.02 €
	Aménagement voirie Réal	25 000.00 €
	Extension du parking centre médical	215 000.00 €
TOTAL :		1 330 713.99
€		



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

RECETTES	Amortissement	308.00 €
	Subvention d'investissement	421 564.00 €
	Emprunt d'équilibre	270 000.00 €
	Remboursement TVA	42 800.00 €
	Taxe d'aménagement	35 000.00 €
	Excédent de fonctionnement issu du budget 2022	250 000.00 €
	Virement de la section de fonctionnement	300 000.00 €
	Solde d'exécution reporté	11 041.99 €
TOTAL :		1 330 713.99
€		

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire sa capacité à rembourser le capital de ses emprunts et le financement en partie ou en totalité de ses projets d'investissement est de 250 000 euros auxquels il convient d'ajouter 300 000 euros prévu sur le budget 2024.

FISCALITÉ :

Les bases d'imposition ont été augmentées de 3,9 % par l'Assemblée nationale.
Concernant les taux pour cette année 2024, nous avons opté pour zéro augmentation.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 28.04 % qui intègre désormais depuis 2021 le taux du Département de 17.18 % qui est reversé à la commune en compensation de la taxe d'habitation qui a disparu.
- Taxe sur le foncier non-bâti : 47.48 %.
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et logements vacants) : 12.22 %.

Pour information et comparaison, le taux moyen départemental est de 40.64 % pour la taxe foncière bâtie et de 67.46 % pour la taxe foncière non bâtie.

Investissement :

Ce sont 6 projets qui sont prévus au budget pour 2024. Chacun d'entre eux fait l'objet de demande de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département.

BUDGET ANNEXE EAU :

Il retrace les activités liées au service de l'eau confié par affermage à la société SFDE (Une information spécifique a été faite en 2022).

Pour rappel :

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 236 317.68 euros.
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 290 630.54 euros.

En 2023, nous avons financé :

- 6 296 euros qui terminent les travaux nécessaires pour adapter le matériel et réseau au nouveau contrat.
- Pour 2024, il n'y a pas de travaux importants de prévus.

Le Maire : M. GUIARD